



2H30
Aller-retour



2.6 km



154 m (+)
115 m (-)



1400 m
1320 m

Départ : Parking au bord de la RD 1005, accès au parcours devant l'hôtel la Couronne.

Difficulté : * * *

Zone de quiétude :
du 15 décembre au 30 juin



Restez sur
les chemins
balisés.



Respectez les zones de
quiétude de la faune
sauvage.

Balade en raquettes

*De la Faucille
au Turet*



— Limites Réserve naturelle nationale

— Zone de quiétude

Sentier de grande randonnée
Balcon du Léman

forestier
t



1375 m

Bélvédère du Turet

RD 1005



e la faune sauvage — Itinéraire décrit

a En suivant les jalons, monter 200m au-dessus de la route puis pénétrer en forêt **b**. Suivre les plaquettes de jalonnement sur les arbres.

Le parcours serpente en forêt au milieu des épicéas, éviter les fausses traces qui vous amèneraient vers des gouffres.

Après une légère descente, déboucher dans une clairière **c**. Obliquer à droite en suivant les jalons. Passer devant le chalet forestier du Turet **d** puis suivre une petite combe à gauche.

Après une légère montée, arriver dans une clairière **e**. Obliquer à gauche puis à droite. Une montée en sous-bois amène à un pré-bois **f** où les arbres sont plus dispersés. Suivre ensuite les jalons dans une longue clairière **g** puis tourner à droite **h**.

Une succession de montées et descentes vous amène sur une plate-forme où la vue s'ouvre à nouveau **i**. Continuer à descendre jusqu'au belvédère du Turet **j**.

Le retour se fait par le même itinéraire.

EN CAS D'ACCIDENT

1 Je couvre
je protège
et rassure
la victime.



2 J'alerte les secours
en composant
le **112** même
sans réseau.



3 J'utilise les
signaux de détresse.



Cet itinéraire traverse une zone de quiétude de la faune sauvage au sein de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura. Il est obligatoire de rester sur l'itinéraire décrit afin de préserver la tranquillité de la faune. Le sentier de grande randonnée Balcon du Léman est praticable et obligatoire du 15 avril au 30 juin.